

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2516

10 octobre 2012

SOMMAIRE

Agrinergia120763	HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l 120764
Alder Consultancy S.à r.l120767	International Audit Services S.à r.l 120747
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l120742	International Audit Services S.à r.l 120746
Belval 09 Terrain S.A120747	IRB S.à r.l120768
Belval Invest SCI120748	IRC Group S.A120746
Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l 120740	Jet Discount S.à r.l
Brabant Finance S.A120768	Jet Discount S.à r.l
Captiva MPV S. à r.l120763	Jet Discount S.à r.l
CODESCA S.A., société de gestion de pa-	Jirvois Investissement S.A120741
trimoine familial120741	Kantrade S.à r.l
Commerzbank International Portfolio Ma-	Lead Luxembourg 2 S.à r.l120747
nagement120767	Led Innovation Consulting S.A120722
Compagnie de Révision120749	Le Varesine S.à r.l120768
Digidoc International Sàrl120746	Libeccio Sàrl120739
Digidoc International Sàrl120765	LI Lux 1 S.à r.l
EK Medical S.à r.l120768	Meg S.A
Ernst & Young120749	ODSI Luxembourg S.A
Ernst & Young Management120748	RDC Offshore Luxembourg S.à r.l 120764
Ernst & Young Services S.A120748	SHS S.A120767
EU Research Fund General Partner S.à r.l.	SOLUXE HOLDINGS (Luxembourg) S.à
120741	r.l120732
Evonik Re S.A120766	Tyco International Holding S.à r.l 120740
Fidicor I S.A120764	WDD Invest Holding S.A
FoamCo 3120747	Whitewood (Finance) UK S.à r.l 120750
Free Invest Holding S.A120739	Wyndham Luxembourg Holdings S.à r.l.
Grandin S.A. SPF	



Led Innovation Consulting S.A., Société Anonyme, (anc. WDD Invest Holding S.A.).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.244.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of September;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "WDD Invest Holding S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 134244, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M ^e Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on November 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 66 of January 10, 2008.

The Meeting is chaired by Mr. François GEORGES, director, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The Chairman appoints Mrs. Anne-Marie PRATIFFI, private employee, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as secretary.

The Meeting elects Mrs Nellie ESPARZA, lawyer, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- 1. Change of the Company's name into "Led Innovation Consulting";
- 2. Amendment of the corporate purpose in order to give it the following wording:

"The Company's main purpose is the provision of any services and advice and assistance in the analysis, designing, implementation and deployment of lighting and signage systems, both in Luxembourg and abroad.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatsoever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension."

- 3. Amendment of the statutory power of signature of the directors;
- 4. Abandon of the German as 2 nd expressive language and complete restate of the bylaws in English and French;
- 5. Miscellaneous.
- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.



E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First résolution

The Meeting decides:

- to change the Company's name into "Led Innovation Consulting";
- to modify the purpose of the Company and to adopt in consequence for it the wording as reproduced under point 2) of the agenda; and
- to modify the statutory power of signature of the directors and to adopt in consequence for it the wording as reproduced hereafter in article 13 of the restated bylaws.

Second résolution

The Meeting decides to abandon the German language as 2 nd expressive language of the articles of association and to restate completely the articles of association in English and French.

The BYLAWS will henceforth have the following wording:

"I. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "Led Innovation Consulting" (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").
 - Art. 2. The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 3.** The Company's main purpose is the provision of any services and advice and assistance in the analysis, designing, implementation and deployment of lighting and signage systems, both in Luxembourg and abroad.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatsoever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a résolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

II. Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at forty thousand Euros (40,000.- EUR), divided into four hundred (400) fully paid shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a résolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.



A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company has only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Tuesday of March at 02:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- I) each résolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the résolution(s) upon which a vote is required;
 - n) a box for each résolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
 - p) a mention of the place and date of execution of the form;
 - q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a résolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.



Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior résolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the résolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.



Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a résolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

- **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1 st of January of each year and shall terminate on 31 st of December of the same year.
- **Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date ofpayment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a résolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand four hundred Euros.



Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "WDD Invest Holding S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134244, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 66 du 10 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur François GEORGES, directeur, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne Madame Anne-Marie PRATIFFI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Nellie ESPARZA, juriste, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la Société en "Led Innovation Consulting";
- 2. Changement de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet principal toute prestation de services et de conseil ainsi que l'assistance dans l'analyse, l'aide à la conception, la mise en place et le déploiement de systèmes luminaires et de tout système d'éclairage intérieur ou extérieur ou de tout système d'éclairage d'enseignes publicitaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension."

- 3. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs;
- 4. Abandon de l'allemand comme 2 ème langue d'expression et refonte compléte des statuts en anglais et français;
- 5. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.



- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en "Led Innovation Consulting";
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2); et
- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des statuts refondus.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner l'allemand comme 2 ème langue d'expression et de reformuler complètement les statuts en anglais et français.

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

"I. Nom, Durée, Objet, Siège social

- **Art. 1** er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Led Innovation Consulting" (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
 - Art. 2. La durée la de Société est illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet principal toute prestation de services et de conseil ainsi que l'assistance dans l'analyse, l'aide à la conception, la mise en place et le déploiement de systèmes luminaires et de tout système d'éclairage intérieur ou extérieur ou de tout système d'éclairage d'enseignes publicitaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut encore être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La capital souscrit de la Société est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), divisé en quatre cents (400) actions entièrement libérées avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.



La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1 ^{er} mardi du mois de mars à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
 - e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
 - g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
 - h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut



être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.



Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année
- **Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.



IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEORGES, A-M. PRATIFFI, N. ESPARZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2012. LAC/2012/42871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119395/568.

(120160922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

SOLUXE HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.420.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

China HuaYou Group Corporation, duly incorporated and existing under the laws of the People's Republic of China, established at 6 Liupukang street, Xicheng District, Beijing, China, with registered number 100000000002374,

duly represented by its chairman, Mr. Wencang WANG, legal representative of China HuaYou Group Corporation, residing professionally at 6 Liupukang street, Xicheng District, Beijing (People's Republic of China),

here represented by Mr. Stéphane BIVER, private employee, residing professionally at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "SOLUXE HOLDINGS (Luxembourg) S.A.R.L." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").
- **Art. 2.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.



The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may establish offices branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the management.

- Art. 4. The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred (12.500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.



- Art. 11. The Company is managed and administered by one or two managers, whether shareholders or third parties.
- a) In case of sole directorship:
- (i) The Company is validly bound in any time by the sole signature of the sole Manager.
- b) In case of appointment of two managers:
- (i) The two managers will form together a Board of Managers, which board will administer the company.
- (ii) One of the two managers can be appointed as President of the Board of Managers by the shareholders.
- (iii) In case of opposition between the two managers, the President, if any, will have a predominant voting/decision right.
 - (iv) The approval of the decisions of the Board of Managers requires the following signatures:
 - The joint signature of the two members of the Board of Managers, or
 - The sole signature of the President of the Board of Managers, if any, or
- The sole signature of any board member/manager for any operation as listed for in an Extraordinary General Meeting of the shareholders.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the Power of Attorney.

- **Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2012.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the hundred and twenty five (125) shares have been subscribed as follows:



The Articles thus having been established, the one hundred twenty-five (125) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company China HuaYou Group Corporation, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Petrusse.
- 2) Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:
- Mr. Wencang WANG, legal representative of China HuaYou Group Corporation, born in Hebei (People's Republic of China), on May 18, 1963, residing professionally at 6 Liupukang street, Xicheng District, Beijing (People's Republic of China); and

Mr. Junyi LIU, general counsel of China HuaYou Group Corporation, born in Nei Monggol (People's Republic of China), on September 27, 1972, residing professionally at 6 Liupukang street, Xicheng District, Beijing (People's Republic of China).

They are both members of the Board of Managers of the Company.

- 3) Mr. Wencang WANG, prenamed, is appointed as President of the Board of Managers of the Company for an undetermined duration.
- 4) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of the President of the Board of Managers of the Company.
- 5) The following decisions of the board of Managers can be taken by any manager of the Company under his sole signature:
- (i) taking charge of the operation and management of the Company and organizing the implementation of the resolutions of the shareholders' meeting;
 - (ii) organizing the implementation annual business plans and investment schemes of the Company;
 - (iii) drafting the plans for the setup of internal management bodies of the Company;
 - (iv) drafting the basic management rules of the Company;
 - (v) formulating the specific rules and regulations of the Company;
 - (vi) in the name and on behalf of the Company, approving the following activities:
- (a) (unless explicitly provided for in the current business plan, investment scheme or the budget) incurring any capital expenditure up to EUR 50,000 individually or in aggregate;
- (b) (unless explicitly provided for in the current business plan, investment scheme or the budget) disposing of any asset of the Company of an amount up to EUR 50,000 individually or in aggregate;
- (c) (unless explicitly provided for in the current business plan, investment scheme or the budget) entering into any contract or agreement in an amount up to EUR 50,000 individually or in aggregate; and
 - (vii) opening, operating and closing any bank accounts in the name of the Company.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

China HuaYou Group Corporation, une société constituée et existant sous l'égide des lois de la République populaire de Chine, avec siège à 6 Liupukang street, Xicheng District, Beijing, China, enregistrée sous le numéro 100000000002374,



dûment représentée par son président (chairman), Monsieur Wencang WANG, legal representative of China HuaYou Group Corporation, résidant professionnellement au 6# Liupukang street, Xicheng District, Beijing, (République populaire de Chine),

ici représenté par Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, demeurant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SOLUXE HOLDINGS (Luxembourg) S.A.R.L.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
- **Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 4. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.



Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
 - Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou deux gérants, associés ou non.
 - a) En cas de gérance unique:
 - (i) La société est valablement engagée en tout temps par la seule signature du Gérant.
 - b) En cas de nomination de deux gérants:
- (i) Les gérants formeront ensemble un Conseil de Gérance, lequel Conseil sera chargé de la gestion et de l'administration de la société.
- (ii) Un des gérants pourra être nommé Président du Conseil de Gérance par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.
 - (iii) En cas d'opposition entre les deux gérants, le Président disposera d'une voix de prédominance.
 - (iv) L'approbation des décisions du Conseil de Gérance est soumise à l'obtention des signatures suivantes:
 - La signature conjointe des deux gérants membres du Conseil de Gérance, ou
 - La signature unique du Président du Conseil de Gérance, si une telle nomination a eu lieu, ou
- La signature unique d'un des membres du Conseil de Gérance pour les opérations listées spécifiquement lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant quelconque pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

- Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.



Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- **Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société China HuaYou Group Corporation, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social est établi à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
- 2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Wencang WANG, legal representative of China HuaYou Group Corporation, né à Hebei (République populaire de Chine), résidant professionnellement au 6# Liupukang street, Xicheng District, Beijing, (République populaire de Chine); et

Monsieur Junyi LIU, general counsel of China HuaYou Group Corporation, né à Nei Monggol (République populaire de Chine), le 27 septembre 1972, résidant professionnellement au 6# Liupukang street, Xicheng District, Beijing, (République populaire de Chine).

- 3. Monsieur Wencang WANG, préqualifié, est nommé en qualité de Président du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée.
- 4. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du Président du Conseil de Gérance.
- 5. Les décisions suivantes peuvent être valablement décidées par la signature unique d'un des membres du Conseil de Gérance:
- (i) la prise en charge des opérations courantes de la société et du management de cette dernière, et assurer la bonne exécution des résolutions et décisions de l'assemblée des actionnaires;
 - (ii) assurer la bonne exécution du business plan et des politiques d'investissement de la société;
 - (iii) organiser et mettre en place les organes de décision internes de la société;
 - (iv) organiser et mettre en place les règles de management de base de la société;
 - (v) édicter les règles et procédures internes de la société,
 - (vi) au nom et pour le compte de la société, approuver les opérations suivantes:
- (a) (en dehors des opérations explicitement prévues au business plan, dans la politique d'investissement ou du budget), effectuer toutes dépenses nécessaires dans la limite de 50.000 euros par opération,
- (b) (en dehors des opérations explicitement prévues au business plan, dans la politique d'investissement ou du budget), utiliser les liquidités et avoirs de la société dans la limite de 50.000 euros par opération,



- (c) (en dehors des opérations explicitement prévues au business plan, dans la politique d'investissement ou du budget) contracter avec quelque partie que ce soit dans les limites de 50.000 euros par opération,
 - (vii) ouvrir, opérer et clôturer des comptes bancaires au nom de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BIVER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2012. LAC/2012/42562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119343/369.

(120161116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Free Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 145.399.

Nous avons démissionné de notre fonction de commissaire à la liquidation, avec effet immédiat, avec société anonyme FREE INVEST HOLDING S.A. avec siège social à L-8437 STEINFORT, 68, Rue de Koerich, enregistrée au R.C. de Luxembourg, sous le numéro B 145399.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRESTA-SERVICES S.A.

Référence de publication: 2012114810/12.

(120154829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Jet Discount S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012114915/11.

(120154889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Libeccio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 141.721.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises à Luxembourg le 12 septembre 2012

Il a été décidé de renouveler le mandat des gérants, Madame Samia RABIA et Monsieur François BROUXEL, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012119170/12.

(120161206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.



Jet Discount S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012114916/11.

(120154896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 91.100,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.898.

Veuillez prendre note que suite à quatre cessions de parts sociales datées du 27 août 2012:

- L'associée Arran Investment Pte Limited a transféré 1.112 parts sociales à l'associée Ironbridge Capital 2003/4 L.P., avec siège social à Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caiman;
- L'associée Arran Investment Pte Limited a transféré 260 parts sociales à l'associée Partners Group Asia-Pacific 2005, L.P., avec siège social à Elizabeth House, PO BOX 477, Les Ruettes Braye, St Peter Port, Guersney, GY1 GBD;
- L'associée Arran Investment Pte Limited a transféré 559 parts sociales à l'associée Partners Group Direct Investment 2006, L.P., avec siège social à Elizabeth House, PO Box 477, Les Ruettes Braye, St Peter Port, Guernsey;
- L'associée Arran Investment Pte Limited a transféré 112 parts sociales à l'associée Partners Group Global Value 2006, L.P., avec siège social à Elizabeth House, PO Box 477, Les Ruettes Braye, St Peter Port, Guernsey;

Nouvelle situation associées:

Ironbridge Capital 2003/4 L.P.1.983 parts socialesPartners Group Asia-Pacific 2005, L.P.464 parts socialesPartners Group Direct Investment 2006, L.P.997 parts socialesPartners Group Global Value 2006, L.P.200 parts sociales

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012115250/26.

(120155336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 317.034.209,95.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115632/11.

(120155337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Grandin S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.236.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le 12 septembre 2012

Le Conseil d'Administration accepte La démission de Monsieur Hassan AL HADDAD à compter de ce jour.



Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur, sous réserve d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Nasir ABID, residing 10, rue Alexandre Fleming L-1525 LUXEMBOURG.

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en juin 2016.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012119088/16.

(120161217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

EU Research Fund General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7531 Mersch, 16, rue Dr Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 161.673.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119048/10.

(120161152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Jirvois Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 128.970.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 mai 2012 à 9.30 heures

Reconduction des mandats de Madame Catherine Roux Sevelle, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 18 B Rue de la Chapelle L-8017 Strassen et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B73846, pour une durée de un an. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2012119432/18.

(120161172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

CODESCA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 11.545.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 17 septembre 2012 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour que:

- 1°) Administrateur: Le mandat d'administrateur de Monsieur Hans K. Jerne a été renouvelé pour une durée de 6 ans. Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.
- 2°) Administrateur délégué: Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Hans K. Jerne a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

3°) Commissaire aux comptes: Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean Roussy a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

4°) Nominations de nouveaux administrateurs:



- Monsieur Patrick Meunier, demeurant 25B, boulevard Royal, bâtiment Forum Royal, 4 ème étage, L-2449 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société pour une durée de 6 ans en remplacement de Monsieur Pierre Lentz.
- Monsieur Patrick Houbert, demeurant 25B, boulevard Royal , bâtiment Forum Royal, 4 ^{ème} étage, L-2449 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société pour une durée de 6 ans en remplacement de Monsieur Luc Hansen.

Les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme Référence de publication: 2012118990/26.

(120161200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.887.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis. R.C.S. Luxembourg B 120.646.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Amazon Eurasia Holdings S.à.r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 120.646, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 19 September 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 2266 of 5 December 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted by the undersigned notary on 9 February 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 809, dated 27 March 2012.

The meeting is chaired by Flora Gibert notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I. The sole shareholder of the Company, Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., a Luxembourg société en commandite simple, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number B 101.270, duly represented by Ms. Flora Gibert, by virtue of a proxy given under private seal (the "Sole Shareholder" or the "Contributor") and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.
- II. As it appears from the attendance list, the 706 (seven hundred six) shares of the Company with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the company by an amount of EUR 3,062,500 (three million sixty-two thousand five hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 8,825,000 (eight million eight hundred twenty-five thousand Euro) to EUR 11,887,500 (eleven million eight hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) by the issue of 245 (two hundred forty-five) new shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) each, subject to payment of a share premium amounting to EUR 12,237,500 (twelve million two hundred thirty-seven thousand five hundred Euro), out of which an amount of EUR 306,250 (three hundred six thousand two hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company;
- 3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in kind consisting of a claim;
- 4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2. and 3. above; and
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to



deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,062,500 (three million sixty-two thousand five hundred Euro), so as to raise the share capital from its current amount of 8,825,000 (eight million eight hundred twenty-five thousand Euro) to EUR 11,887,500 (eleven million eight hundred eighty-seven thousand five hundred Euro), by the issue of 245 (two hundred forty-five) new shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium (the "Share Premium") amounting to EUR 12,237,500 (twelve million two hundred thirty-seven thousand five hundred Euro), out of which an amount of EUR 306,250 (three hundred six thousand two hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim of an aggregate amount of EUR 15,300,000 (fifteen million three hundred thousand Euro) (the "Claim").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and of the Share Premium through the contribution of the Claim (the "Contribution").

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Ms. Flora Gibert, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares, having an aggregate nominal value of EUR 3,062,500 (three million sixty-two thousand five hundred Euro). The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is EUR 15,300,000 (fifteen million three hundred thousand Euro). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 11 September 2012, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- EUR 3,062,500 (three million sixty-two thousand five hundred Euro) to the share capital; and
- EUR 12,237,500 (twelve million two hundred thirty-seven thousand five hundred Euro) to the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 306,250 (three hundred six thousand two hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association, the second paragraph remaining unchanged, to read as follows:

" Art. 8. Capital - Shares. The Company's capital is set at EUR 11,887,500 (eleven million eight hundred eighty-seven thousand five hundred Euro), represented by 951 (nine hundred fifty-one) shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,000.- (six thousand Euros)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.646, constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, soussigné, du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 2266 du 5 décembre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 9 February 2012, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 809 du 27 mars 2012.

L'assemblée a été présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'associé unique de la Société, Amazon Europe Holdings Technologies S.C.S. ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représenté par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, Associé Unique» ou l' «Apporteur») et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 706 (sept cent six) parts sociales ayant une valeur nominale de 12,500 EUR (douze mille cinq cents Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été préalablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.062.500 EUR (trois millions soixante deux mille cinq cent euros), pour le porter de son montant actuel de 8.825.000 EUR (huit millions huit cent vingt-cinq mille euros) à 11.887.500 EUR (onze millions huit cent quatre-vingt sept mille cinq cent euros) par l'émission de 245 (deux cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 12.237.500 EUR (douze millions deux cent trente sept mille cinq cent euros); dont un montant de 306.250 EUR (trois cent six mille deux cent cinquante euros) sera alloué à la réserve légale de la Société:
- 3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature d'une créance:
- 4. Modification consécutive de l'article 8. paragraphe premier des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant les résolutions 2. et 3. ci-dessus; et
 - Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.062.500 EUR (trois millions soixante deux mille cinq cent euros), pour le porter de son montant actuel de 8.825.000 EUR (huit millions huit cent vingt-cinq mille euros) à 11.887.500 EUR (onze millions huit cent quatre-vingt sept mille cinq cent euros) par l'émission de 245 (deux cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission (la «Prime d'Emission») d'un montant de 12.237.500 EUR (douze millions deux cent trente sept mille cinq cent euros); dont un montant de 306.250 EUR (trois cent six mille deux cent cinquante euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique d'une créance d'un montant de 15.300.000 EUR (quinze millions trois cent mille euros) (La «Créance»).



Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par l'Apport de la Créance (l' «Apport»).

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts sociales, ayant une valeur globale de 3.062.500 EUR (trois millions soixante deux mille cinq cent euros). L'émission des Nouvelles Parts sociales est aussi sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par le biais de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport en nature s'élève à 15.300.000 EUR (quinze millions trois cent mille euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 11 septembre 2012, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants dans le cadre d'une augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Apport est affecté comme suit:

- 3.062.500 EUR (trois millions soixante deux mille cinq cent euros) au capital social; et
- 12.237.500 EUR (douze millions deux cent trente sept mille cinq cent euros) au compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 306,250 EUR (trois cent six euros et deux cent cinquante centimes) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport tel que décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 8. des statuts de la Société (le second paragraphe restant inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 8. Capital - Parts sociales. Le capital social de la Société est fixé à 11.887.500 EUR (onze millions huit cent quatre vingt sept mille cinq cent euros), représenté par 951 (neuf cent cinquante et une) parts sociales d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) chacune."

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 6.000,- (six mille Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité par l'assemblée, celle-ci est ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. Gibert, S. Lecomte, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42548. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012118901/199.

(120161164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Wyndham Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 28.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118317/11.

(120159386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Digidoc International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.374.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 1 er août 2011 entre Monsieur Håkan ELIASSON d'une part et Madame Olga CALCADA WEINHEBER, et une seconde cession de part entre Monsieur Jos HEMMER et Madame Olga CALCADA WEINHEBER, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- Olga CALCADA WEINHEBER, née le 21 avril 1944 à Porto Alegre et résidant à Rua dos Andradas 1234, ap. 2702, 90020-008 Porto Alegre, détient:

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012117976/16.

(120159748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

IRC Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 114.423.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire des actionnaires, tenue en date du 6 mai 2011:

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Björn de Decker à compter de ce jour, Monsieur Monsieur Ibrar Ahmad, né le 4 avril 1968 à Londres et demeurant à WTCR, 2nd Zabeel Road, 116555 Dubai UAE au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Le mandat des autres Administrateurs et de l'Administrateur Délégué sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale de 2017.

Le Conseil d'Administration est donc constitué de la façon suivante:

- Madame Isabelle Raulier, née le 29 mars 1968 à Sint-Agatha-Berchem, Consultante, demeurant au 1, Rue des Genêts 98000 Monaco.
- Monsieur Monsieur Ibrar Ahmad, né le 4 avril 1968 à Londres et demeurant à WTCR, 2 nd Zabeel Road, 116555 Dubai UAF.
- Monsieur Christian Raulier, né le 15 janvier 1940 à Hemiksem, Consultant, demeurant au 78, avenue Léopold à B8300 Knokke.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012117522/25.

(120158553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

International Audit Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 75.354.

EXTRAIT

Suite à la cession de parts du 7 septembre 2012, le capital de la S.à r.l. susmentionnée est réparti comme suit:



Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012117519/12.

(120158401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Lead Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.197.453,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.111.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la de la société en date du 13 septembre 2012 (l'"assemblée")

L'Assemblée prend connaissance de la démission de Danielle Delnoije en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 1 ^{er} septembre 2012.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 1 ^{er} septembre 2012, et ce pour une période indéterminée:

- Caroline Kinyua, directeur de sociétés, née le 22 février 1978 à Nairobi, République du Kenya, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012117021/20.

(120158334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

International Audit Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 75.354.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 7 septembre 2012 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 15-17, avenue Gaston Diderich, au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 30 avril 2012;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012116985/13.

(120158152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Belval 09 Terrain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116809/10.

(120158342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

FoamCo 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.425,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.176.

Extrait des résolutions des gérants du 7 août 2012

Il est décidé de nommer gérant de catégorie B pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant démissionnaire en date du 7 août 2012:



- Monsieur Philippe PONSARD, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115874/14.

(120156401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Belval Invest SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4408 Belvaux, 82, rue Waassertrap.

R.C.S. Luxembourg E 4.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012115756/12.

(120156518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Ernst & Young Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 69.847.

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 2 décembre 2011 que:

- Les actionnaires ont décidé de renommer Monsieur Jean-Michel Pacaud, né le 8 novembre 1962 à Le Mans, France, ayant son adresse professionnelle au 27, Rue Léandre Lacroix, L-1913, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 2 décembre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 28 juin 2012 que:

- Les actionnaires de la Société ont accepté la démission de Monsieur Jean-Marie Gischer, né le 26 février 1956 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue des Frênes, B-6700 Arlon, Belgique, de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 30 juin 2012.
- Les actionnaires ont nommé Monsieur Jeannot Weyer, né le 9 janvier 1964 à Clervaux, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1 ^{er} juillet 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est dorénavant constitué comme suit:

- Monsieur Alain Kinsch:
- Monsieur Jean-Michel Pacaud;
- Monsieur Werner Weynand; et
- Monsieur Jeannot Weyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012115686/29.

(120155488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Ernst & Young Management, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.089.

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 28 juin 2012 que:



- Les actionnaires de la Société ont accepté la démission de Monsieur Jean-Marie Gischer, né le 26 février 1956 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue des Frênes, B-6700 Arlon, Belgique, de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 30 juin 2012.
- Les actionnaires ont nommé Monsieur Jeannot Weyer, né le 9 janvier 1964 à Clervaux, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1 ^{er} juillet 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est dorénavant constitué comme suit:

- Monsieur Alain Kinsch;
- Monsieur Werner Weynand; et
- Monsieur Jeannot Weyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012115685/23.

(120155476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Ernst & Young, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 47.771.

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 28 juin 2012 que:

- Les actionnaires de la Société ont accepté la démission de Monsieur Jean-Marie Gischer, né le 26 février 1956 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue des Frênes, B-6700 Arlon, Belgique, de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 30 juin 2012.
- Les actionnaires ont nommé Monsieur Jeannot Weyer, né le 9 janvier 1964 à Clervaux, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1 ^{er} juillet 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

En conséguence, le conseil d'administration de la Société est dorénavant constitué comme suit:

- Monsieur Alain Kinsch;
- Monsieur Jean-Michel Pacaud;
- Monsieur Werner Weynand; et
- Monsieur Jeannot Weyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012115684/24.

(120155470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Compagnie de Révision, Société Anonyme.

Capital social: EUR 112.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 32.665.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 28 juin 2012 que:

- Les actionnaires de la Société ont accepté la démission de Monsieur Jean-Marie Gischer, né le 26 février 1956 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue des Frênes, B-6700 Arlon, Belgique, de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 30 juin 2012.
- Les actionnaires ont nommé Monsieur Jeannot Weyer, né le 9 janvier 1964 à Clervaux, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1 er juillet 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.



En conséquence, le conseil d'administration de la Société est dorénavant constitué comme suit:

- Monsieur Alain Kinsch;
- Monsieur Jean-Michel Pacaud;
- Monsieur Werner Weynand; et
- Monsieur Jeannot Weyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012115683/25.

(120155493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Jet Discount S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.443.

En date du 29 août 2012 Monsieur Nicolas MELCHIOR, domicilié à L - 8832 Rombach/Martelange, 13, route d'Arlon a cédé 25 parts sociales qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée JETDISCOUNT S. à r.l. à Monsieur Frank MELCHIOR domicilié à L -8832 Rombach/Martelange, 13, route d'Arlon.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société à responsabilité limitée JETDISCOUNT S. à r.l., en date du 29 août 2012 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société à responsabilité limitée JETDISCOUNT S. à r.l. est détenu comme suit:

Monsieur Frank MELCHIOR domicilié à L - 8832 Rombach/Martelange, 13, route d'Arlon: 100 parts sociales.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115419/18.

(120155537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Whitewood (Finance) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 171.414.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of September.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Whitewood TV City UK S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of three million nine hundred forty-four thousand four hundred forty-four British Pounds (GBP 3,944,444.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084 (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, private employee, whose professional address is in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Whitewood (Finance) UK S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).



Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and in any real estate properties, and the management of those participations or real estate properties. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or (real estate) enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may also invest in real estate whatever the investment modalities, including, but not limited to, the acquisition by way of sale or enforcement of securities.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object, and any transaction with respect to real estate or movable property.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at one hundred ninety thousand British Pounds (GBP 190,000), represented by one hundred ninety thousand (190,000) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
 - 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.



III. Management - Représentation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of a maximum of eight (8) members (the Board). The Board shall be composed of one (1) or several class A manager(s), one (1) or several class B manager(s) and one (1) or several class C manager(s). The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time revoke and replace the manager(s).
- 7.2. Norfolk Joint Venture Limited (registered in England and Wales under number 08116327) whose registered office is at Norfolk House, 31 St James' Square, London SWY 4JJ (Stanhope) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the shareholder(s)) signed by Stanhope or a duly authorised officer to propose two (2) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class A manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class A manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class A manager. This right of proposal under clause 7.2 shall be terminated if and when Stanhope is no longer an indirect shareholder of the Company.
- 7.3. AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.972 (AIMCo) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the shareholder(s)) signed by AIMCo or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class B manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class B manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class B manager. This right of proposal under clause 7.3 shall be terminated if and when AIMCo is no longer an indirect shareholder of the Company.
- 7.4. MF White Television City Limited, whose registered office is at 7 th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, London W1J 5AE (Mitsui) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the shareholder(s)) signed by Mitsui or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class C manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class C manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class C manager. This right of proposal under clause 7.4 shall be terminated if and when Mitsui is no longer an indirect shareholder of the Company.
- 7.5 The Board shall nominate one class B manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, any other class B manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.
- 7.6 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders taken in accordance with the provisions of this clause 7.

Art. 8. Board of managers. The managers constitute the Board.

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board can deliberate or act validly only if at least three (3) of its members are present at a meeting of the Board, of whom one (1) must be a class A manager, one (1) must be a class B manager and one (1) must be a class C manager, present at the commencement and throughout the whole of the Board meeting, provided that in each case:
- a. such meetings shall not be quorate unless (i) the number of managers ordinarily resident for tax purposes only in Luxembourg (the Resident Manager(s)) present in person shall exceed the aggregate of all other managers in attendance in person or by proxy and (ii) at least fifty (50) per cent. of the managers are present in person or represented at such meetings;
- b. subject as provided in clause 8.2 (i) a. above each manager shall be allowed to appoint another manager as his proxy in his absence;
- c. if within one hour from the time appointed for the Board meeting a quorum is not present the Board meeting shall (unless a class A manager, a class B manager and a class C manager agree otherwise) stand adjourned to the second day other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg (a Business Day) next following at the same time and place, unless the Board meeting has been called at short notice pursuant to clause 8.2 (iii) in which case such Board meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place; and
- d. (subject as provided in clause 8.2 (i)a. above) the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to clause 8.2 (i) c. shall be, if there is no class A manager in attendance at such adjourned meeting, any one class B manager and one class C manager present in person.



- (ii) Meetings of the Board shall be held in Luxembourg at such times as the Board shall determine but, unless otherwise agreed in writing by the shareholders, a meeting of the Board shall be held at least quarterly.
- (iii) Unless otherwise agreed, not less than ten (10) Business Days' notice of each meeting of the Board or any committee of the Board together with the agenda for such meeting and relevant Board papers shall be given to each member of the Board, provided that any manager may require a meeting of the Board to be held on not less than 48 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice (provided always that the shareholders shall act in good faith in relation to this clause and this clause shall not be used in order to secure a reduced quorum).
- (iv) The Company shall make available to the managers and, upon request, to the shareholders copies of (and supporting papers relating to) minutes of meetings of the Board, such minutes and papers to be provided within ten (10) Business Days after any such meetings.
- (v) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vi) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3 Représentation
- (i) The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of at least one (1) class A manager, at least one (1) class B manager and at least one (1) class C manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- Art. 9. Liability of the managers. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

- 10.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Written Shareholders' Resolutions).
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.



Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

- 12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 12.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
 - 12.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
 - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 13. Auditors.

- 13.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 13.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 14. Allocation of profits.

- 14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 14.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

- 15.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 15.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.



VII. General provisions

- 16.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 16.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 16.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for one hundred ninety thousand (190,000) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and agrees to pay them up in full by contributions in kind consisting of:

- (i) all the shares having an aggregate value of five million nine hundred fifteen thousand British Pounds (GBP 5,915,000) in Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.170 (the Whitewood Stage 4-5 Shares);
- (ii) all the shares having an aggregate value of six million seven hundred ninetyfive thousand British Pounds (GBP 6,795,000) in Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.182 (the Whitewood Stage 6 Shares);
- (iii) all the shares having an aggregate value of one million one hundred seventy-five thousand British Pounds (GBP 1,175,000) in Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.183 (the Whitewood Studio 1-3 Shares); and
- (iv) all the shares having an aggregate value of five million one hundred fifteen British Pounds (GBP 5,115,000) in Whitewood (MSCP) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.172 (the Whitewood MSCP Shares, and, together with the Whitewood Stage 4-5 Shares, the Whitewood Stage 6 Shares, and the Whitewood Studio 1-3 Shares, the Shares),

it being understood that the aggregate value of the Shares amounts to nineteen million British Pounds (GBP 19,000,000).

The contributions in kind of the Shares, in an aggregate amount of nineteen million British Pounds (GBP 19,000,000), will be allocated as follows:

- an amount of one hundred ninety thousand British Pounds (GBP 190,000) to the share capital account of the Company; and
- an amount of eighteen million eight hundred ten thousand British Pounds (GBP 18,810,000) to the share premium account of the Company.

The valuation of the Shares is evidenced by inter alia (i) a balance sheet of the Sole Shareholder dated August 6, 2012 (the Balance Sheet) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder (the Certificate).

The Certificate states in essence that:

- the book value of the Shares is shown on the Balance Sheet;
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Shares;
- the Shares are fully paid up;
- the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares is subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
 - the Shares are freely transferable;
 - all formalities required in relation to the contributions of the Shares to the Company have been effected; and



- based on general accepted accounting principles, the value of the Shares is at least equal to nineteen million British Pounds (GBP 19,000,000) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contributions made to the Company.

The Certificate and the Balance Sheet after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present and to be filled with the registration authorities.

The Shares are hereby transferred to the Company by the Sole Shareholder, who in its capacity as sole shareholder of Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l., Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l., Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l. and Whitewood (MSCP) UK S.à r.l. approves such transfer for the purpose of article 189 of the Luxembourg law of 10 august 1915 on commercial companies.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 7,000.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, adopted the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Jonathan Trout, born in Beverley, United Kingdom, on July 7, 1976 and having his professional address at 4th Floor, Norfolk House, 31 St James's Square, London SW1Y 4JJ, United Kingdom; and
- Mr. Andrew O'Shea, born in Dublin, Ireland, on August 13, 1981 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Michael Fitzgerald, born in Ottawa, Ontario, Canada, on May 24, 1954 and having his professional address at 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, AB, Canada T5J 2B3;
- Mr. Hugo Froment, born in Laxou, France, on February 22, 1974 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Pietro Longo, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on September 13, 1970 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 3. The appointment of each of the following persons as class C managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Douwe Terpstra, private employee, born on October 31, 1958 in Leeuwarden, the Netherlands, with professional residence at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Mr. David Catala, private employee, born on January 19, 1979 in Gent, Belgium, with professional residence at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
- Mr. Makoto Fukui, private employee, born on March 16, 1974 in Japan with professional residence at 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, London W1J 5AE, United Kingdom.
 - 4. The registered office of the Company is located at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le onzième jour de septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Whitewood TV City UK S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembougeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de trois millions neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre Livres Sterling (GBP 3.944.444) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 170.084 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.



La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Whitewood (Finance) UK S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et dans des propriétés immobilières et la gestion de ces participations ou propriétés immobilières. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise (immobilière). Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier, quelles qu'en soit les modalités, y compris notamment l'acquisition par voie de vente ou de réalisation de suretés.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix mille Livres Sterling (GBP 190.000), représenté par cent quatre-vingt-dix mille (190.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.



- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
 - 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de huit (8) membres au maximum (le Conseil). Le Conseil sera composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A, d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe C Les gérants ne sont pas nécessairement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer et remplacer le(s) gérant(s).
- 7.2. Seul Norfolk Joint Venture Limited (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 08116327) dont le siège social est situé à Nortfolk House, 31 St James' Square, Londres SWY 4JJ (Stanhope) aura le droit, à exercer par avis écrit à la Société (avec les autres associés en copie) signé par Stanhope ou un agent dûment autorisée, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe A de temps à autres. Il aura également seul le droit de révoquer ce gérant de classe A et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci. Ce droit de proposition sous l'article 7.2 se terminera si et lorsque Stanhope ne sera plus un associé indirect de la Société.
- 7.3. Seul AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 168.972 (AIMCo) aura le droit, à exercer par avis écrit à la Société (avec les autres associés en copie) signé par AIMCo ou un agent dûment autorisée, de proposer trois (3) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe B de temps à autres. Il aura également seul le droit de révoquer ce gérant de classe B et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci. Ce droit de proposition sous l'article 7.3 se terminera si et lorsque AIMCo ne sera plus un associé indirect de la Société
- 7.4. Seul MF White Television City Limited, dont le siège social est situé au 7 th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, Londres W1J 5AE (Mitsui) aura le droit, à exercer par avis écrit à la Société (avec les autres associés en copie) signé par Mitsui ou un agent dûment autorisée, de proposer trois (3) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe C de temps à autres. Il aura également seul le droit de révoquer ce gérant de classe C et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci. Ce droit de proposition sous l'article 7.4 se terminera si et lorsque Mitsui ne sera plus un associé indirect de la Société.
- 7.5. Le Conseil désignera un gérant de classe B comme président (le Président). Le Président agira comme président de chaque réunion du Conseil. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, un autre gérant de classe B présent décidera qui d'entre eux agira comme Président pro tempore à cette réunion. Afin d'éviter toute ambigüité, le Président n'aura pas de seconde voix ni de voix prépondérante.
- 7.6. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés prise conformément aux dispositions de cette clause 7.

Art. 8. Conseil de gérance. Les gérants constituent le Conseil.

- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins trois (3) de ses membres sont présents à la réunion du Conseil, dont un (1) doit être un gérant de classe A, un (1) doit être un gérant de classe B et un (1) doit être un gérant de classe C, présents au commencement et pendant toute la durée de la réunion du Conseil, à condition dans chaque cas que:
- a. ces réunions n'atteindront pas le quorum à moins (i) que le nombre de gérants d'ordinaire résidents fiscaux à Luxembourg (le(s) Gérant(s) Résident(s)) présents en personne dépasse le total de tous les autres gérants participant en personne ou par procuration et (ii) qu'au moins cinquante (50) pour cent des gérants sont présents en personne ou représentés à ces réunions;



b. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus, chaque gérant pourra nommer un autre gérant comme son mandataire en son absence; c.si, pendant l'heure après l'horaire fixé pour la réunion du Conseil un quorum n'est pas présent, la réunion du Conseil (à moins qu'un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C n'en conviennent autrement) sera ajournée au deuxième jour suivant autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié à Luxembourg (un Jour Ouvré) à la même heure et au même endroit, à moins que le Conseil n'ait été convoqué dans un délai très court en vertu de la clause 8.2 (iii) auquel cas cette réunion du Conseil sera ajournée au Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit; et

- d. (sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus) le quorum à la reprise d'une réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. sera, si aucun gérant de classe A n'assiste à cette réunion ajournée, d'un gérant de classe B et d'un gérant de classe C présents en personne.
- (ii) Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg aux moments déterminés par le Conseil mais, à moins que les associés n'en conviennent autrement par écrit, une réunion se tiendra au moins par trimestre.
- (iii) Sauf décision contraire, un avis d'au moins dix (10) Jours Ouvrés de chaque réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil ainsi que l'ordre du jour de la réunion et tous les documents du Conseil pertinents sera donné à chaque membre du Conseil, à condition qu'un gérant puisse exiger une réunion du Conseil à tenir dans un délai de convocation d'au moins 48 heures si il ou elle considère que des circonstances justifient ce délai de convocation plus court (à condition toujours que les associés agissent de bonne foi en ce qui concerne cette clause et que cette clause ne soit pas utilisée pour obtenir un quorum réduit).
- (iv) La Société mettra à disposition des gérant et, sur demande, des associés les copies (et tous les documents y relatifs) des procès-verbaux des réunions du Conseil, à délivrer dans les dix (10) Jours Ouvrés après les réunions.
- (v) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vi) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A, au moins un (1) gérant de classe B et au moins un (1) gérant de classe C.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

- 10.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.



- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 11. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier (1 ^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
 - 12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
 - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 13.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.



VI. Dissolution - Liquidation

- 15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 16.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 16.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Whitewood TV City UK S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent quatre-vingt-dix mille (190.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer intégralement par des apports en nature consistant en:

- (i) toutes les parts sociales pour un montant total de cinq millions neuf cent quinze mille Livres Sterling (GBP 5.915.000) qu'il détient dans Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.170 (les Parts Whitewood Stage 4-5);
- (ii) toutes les parts sociales pour un montant total de six millions sept cent quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling (GBP 6.795.000) qu'il détient dans Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.182 (les Parts Whitewood Stage 6);
- (iii) toutes les parts sociales pour un montant total de un million cent soixante-quinze mille Livres Sterling (GBP 1.175.000) qu'il détient dans Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.183 (les Parts Whitewood Studio 1-3);
- (iv) toutes les parts sociales pour un montant total de cinq millions cent quinze mille Livres Sterling (GBP 5.115.000) qu'il détient dans Whitewood (MSCP) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.172 (les Parts Whitewood MSCP, et, ensemble avec les Parts Whitewood Stage 4-5, les Parts Whitewood Stage 6, et les Parts Whitewood Studio 1-3, les Parts Sociales),

étant entendu que la valeur totale des Parts Sociales est de dix-neuf millions Livres Sterling (GBP 19.000.000).

Les apports en nature des Parts Sociales, d'un montant total de dix-neuf millions Livres Sterling (GBP 19.000.000) seront alloués de la manière suivante:

- un montant de cent quatre-vingt-dix mille Livres Sterling (GBP 190.000) au compte du capital social de la Société; et
- un montant de dix-huit millions huit cent dix mille Livres Sterling (GBP 18.810.000) au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation des Parts Sociales est certifiée entre autres par (i) le bilan de l'Associé Unique daté du 6 août 2012 (le Bilan) et (ii) un certificat émis à la date des présentes par l'Associé Unique (le Certificat).

Il résulte dudit Certificat que:

- la valeur comptable des Parts Sociales est indiquée sur le Bilan;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire des Parts Sociales;



- les Parts Sociales sont entièrement libérées:
- l'Associé Unique est le seul ayant-droit des Parts Sociales, et peut librement disposer de ces Parts Sociales;
- aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;
 - les Parts Sociales sont librement cessibles;
 - toutes les formalités requises en vue des apports des Parts Sociales à la Société ont été effectuées; et
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la juste valeur de marché des Parts Sociales est évaluée à au moins dix-neuf millions Livres Sterling (GBP 19.000.000) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur des apports faits à la Société n'a eu lieu.

Le Certificat et le Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Parts Sociales sont transférées à la Société par l'Associé Unique, qui, en sa capacité d'associé unique de Whitewood (Stage 4-5) S.à r.l., Whitewood (Stage 6) S.à r.l., Whitewood (Studio 1-3) S.à r.l. et Whitewood (MSCP) S.à r.l., approuve ce transfert pour les besoins de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 7.000.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr Jonathan Trout, né à Beverley, Royaume-Uni, le 7 juillet 1976 ayant son adresse professionnelle au 4 th Floor, Norfolk House, 31 St James's Square, Londres SW1Y 4JJ, Royaume-Uni; et
- Mr Andrew O'Shea, né à Dublin, Irlande, le 13 août 1981, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr Michael Fitzgerald, né à Ottawa, Ontario, Canada, le 24 mai 1954, ayant son adresse professionnelle au 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, AB, Canada T5J 2B3;
- Mr Hugo Froment, né à Laxou, France, le 22 février 1974, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Mr Pietro Longo, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 septembre 1970, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe C de la Société pour une durée indéterminée:
- Douwe Terpstra, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est située au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- David Catala, né le 19 janvier 1979 à Gent, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
- Makoto Fukui, né le 16 mars 1974 au Japon, dont l'adresse professionnelle est située au 7 th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, Londres W1J 5AE, Royaume-Uni.
 - 4. Le siège social de la Société est établi au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42632. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119392/678.

(120160945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 septembre 2012 (Rectificatif de l'extrait enregistré à Luxembourg le 18/09/2012, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L120160218.)

- Monsieur Gérard van Hunen, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Business Management Sàrl

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012119232/16.

(120161276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Agrinergia, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.739.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 18 septembre 2012

L'Actionnaire unique a décidé de révoquer les administrateurs de la Société actuellement en fonction avec effet au 18 septembre 2012.

L'Actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Eric Scotto, dont l'adresse se situe au 11, rue Pierre Curie, 78600 Le Mesnil le Roi, France, aux fonctions d'administrateur unique de la Société à compter du 18 septembre 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agrinergia Un Mandataire

Référence de publication: 2012118892/16.

(120161236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Captiva MPV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 71.750,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.001.

- I. En date du 1 ^{er} août 2012, l'adresse professionnelle d'Ismaël Dian et de Xavier Poncelet, Membres du conseil de gérance a changé et se trouve maintenant au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- II. Par résolutions circulaires signées en date du 28 août 2012, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 18, Rue d'Orange, L-2267 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012117933/14.

(120160041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.



Fidicor I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.417.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 septembre 2012 (Rectificatif de l'Extrait enregistré à Luxembourg le 05/09/2012, déposè au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg, référence L120153760)

- Monsieur Gérard van Hunen, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Business Management Sàrl
- Monsieur Peter van Opstal, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Konzern Sàrl

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012119067/18.

(120161275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 1 ^{er} août 2012 que le siège social de la Société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118057/13.

(120160074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

RDC Offshore Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.025.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.525.

Dépôt en rectification du dépôt L120147147.03 du 22/08/2012

Extrait

En date du 20 août 2012 l'associé unique de la Société, Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, une société constitué selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, a transféré la totalité des 4.025.000 (quatre millions vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Rowan Drilling Cyprus Limited, une société constituée selon le droit chypriote, ayant son siège social sis au 9 Giannou Kranidioti Street, 2 nd Floor, office 204, Nicosia 1065, Chypre et enregistrée sous le numéro 277554, qui est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012118373/20.

(120160068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.



Digidoc International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 66.374.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 25 juillet 2012 entre Madame Olga CALCADA WEINHEBER d'une part et la société Romine Capital Corp d'une seconde part, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- la société Romine Capital Corp, incorporée sous la république du Panama,

ayant son siège social au MMG Tower 16 th Floor - 53 E Street Urbanizacion

Marbella, Panama, République du Panama, détient:

Pour la société Un gérant

Référence de publication: 2012118495/16.

(120160090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

LI Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.317. Suite au contrat d'achat et au contrat de fiduciaire datés du 30 avril 2012, les 40.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit: Nom de l'associé Nombre de parts sociales LCI Lux S.à r.l. 15 rue Edward Steichen 15.519 parts sociales ordinaires Michael Hammond Quarry Road 1200 parts sociales de classe C Paul Jack Saint-Mary Church Road, Sundridge 560 parts sociales de classe C Christopher Brown Marshall Road 2 560 parts sociales de classe C Neil Nimmo Blackmans Lane 560 parts sociales de classe C Julian James 15 Bristol Gardens 560 parts sociales de classe C Peter Hornsby Garston House, Sixpenny Handley 200 parts sociales de classe C LI Lux 1 S.à r.l. 15 rue Edward Steichen 800 parts sociales de classe C LIG LLC 444 West 47 th Street 17.069 parts sociales ordinaires Nenagh S.à r.l. 15 rue Edward Steichen 2.972 parts sociales ordinaires



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118649/43.

(120160262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Evonik Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 18.707.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 mars 2012 au siège social à 11.00 heures

Résolution 1

L'Assemblée décide d'approuver le renouvellement du mandat de KPMG audit en tant qu'réviseur d'entreprise agréé. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012119028/16.

(120161226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

ODSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3410 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 84.793.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Dudelange en date du 14 mai 2012.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler le Conseil d'Administration comme suit:
- * Monsieur Christophe GENET, né le 12 décembre 1971 à Salon-de-Provence (France) et demeurant en France, 10 rue Luxembourg, F-67610 La Wantzenau.
- * Monsieur Romuald VALICHON, né le 2 août 1970 à Dijon (France) et demeurant en France, 6 rue Principale, F-67270 Kienheim.
- * Monsieur Vincent NOE, né le 19 octobre 1969 à Haguenau (France) et demeurant en France, 33 rue des Remparts, F-67520 Kuttolsheim.
- * Monsieur Jean-Luc BLASONI, né le 28 novembre 1966 à Jarny (France) et demeurant professionnellement à Luxembourg, 10 rue de la Libération, L-3510 Dudelange.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

- de renouveler au poste d'administrateur délégué:
- * Monsieur Jean-Luc BLASONI, né le 28 novembre 1966 à Jarny (France) et demeurant professionnellement à Luxembourg, 10 rue de la Libération L-3510 Dudelange. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.
 - de nommer au poste d'administrateur délégué:
- * Monsieur Vincent NOE, né le 19 octobre 1969 à Haguenau (France) et demeurant en France, 33 rue des Remparts, F-67520 Kuttolsheim.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

- de renouveler au poste de Commissaire aux comptes:
- * La société M.P.M. International S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-Sur-Syre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69702.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 14 mai 2012. Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012118697/35.

(120160762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

SHS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, Centre commercial "Belval Plaza I".

R.C.S. Luxembourg B 118.725.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de SHS S.A., tenue au siège social le 20 septembre 2012 à 15 heures Résolutions

- 1. L'Assemblée approuve la prolongation du mandat des Administrateurs pour une durée déterminée:
- Monsieur Anthony SCHEMMEL, né le 07/06/1984 à Nancy (France), demeurant 13, rue Stanislas F-54000 Nancy (France)
- Monsieur Sébastien SCHEMMEL, né le 02/06/1975 à Nancy (France), demeurant 10, rue du Bon Vin F-57160 Lessy (France)
- Monsieur Michaël SCHEMMEL, né le 06/09/1978 à Nancy (France), demeurant 23, rue Grandjean F-54110 Réméréville (France)

Ceux-ci prendront cours à partir du 13 septembre 2012 allant jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 16 heures après signature du présent procèsverbal par les membres du bureau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012119330/22.

(120161219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Commerzbank International Portfolio Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.022.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118994/10.

(120161230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Alder Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.519.

Extrait des résolutions du gérant unique Castle Services S.à r.l. prises le 01/01/2012

Il résulte d'une décision prise par le gérant unique que la Société a transféré son siège du 43 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 46a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1 er janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Renaud Labye

Mandataire

Référence de publication: 2012118897/15.

(120161417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.



Brabant Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.257.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 17 septembre 2012

L'actionnaire unique de la Société a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, MAY-FAIR Trust S.à r.l., avec siège social à 2, Millewee, L-7257 Walferdange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118948/13.

(120161429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

EK Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 88.397.

EXTRAIT

Suite à une cession de 37 parts sociales en date du 28 décembre 2011, la totalité du capital social, (248 parts) sera doréanvant souscrit en faveur de l'associé unique, la société PORTOBELLA SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EK MEDICAL S.à r.l.

Référence de publication: 2012119040/12.

(120161521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Kantrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm.

R.C.S. Luxembourg B 72.566.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119144/10.

(120160949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Le Varesine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hadieh Kaviani.

Référence de publication: 2012119160/10.

(120161011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

IRB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012119135/9.

(120160927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck